Folio n°



Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 24 septembre 2025 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 23 Nombre de pouvoirs : 6

Le premier octobre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Nicole BERTHON; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; M. Pierrick CRONNIER; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Michèle VALIBUS; M. Gilles BARBE à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Chrystèle BOYER à M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALLIERE; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Mady JUNISSON; Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Marc SAUVIAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

DL20251001-014

Matière:

4.2.1 - Fonction publique - Personnels contractuels - Contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

Objet:

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création des emplois non permanents suivants :

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Dates	Fonctions
2 emplois à temps non complet 03/35ème	Du 1er octobre 2025 au 28 février 2026	Agents administratifs

- -Et autorise le Maire à recruter le(s)agent(s) non titulaire(s) sur les emplois ainsi créés ;
- -A fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence, ou selon les postes définis, selon l'ancienneté prise en compte sur les fonctions ;
- -A autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient ;
- -A inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1er octobre 2025.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20251001-DL20251001-014-DE Date de télétransmission : 07/10/2025 Date de réception préfecture : 07/10/2025 Date de mise en ligne: 07/10/2025